



CSE : ÉLECTION, MISE EN PLACE ET RENOUVELLEMENT

AVEZ VOUS BESOIN DE CETTE FORMATION ?

- ✓ Vous souhaitez savoir comment préparer les élections du CSE
- ✓ En connaître les étapes obligatoires
- ✓ Anticiper les contentieux liés aux élections

Durée

1 matinée (3,5h) à distance

Tarif

240 € HT

Effectif

8 participants

Intervenants

Evariste Ginguay

Dates

8 avril 2027

9 décembre

Horaires

9H30 - 13H

N° d'agrément

11753874875

OBJECTIFS

- ✓ Préparer les élections du CSE
- ✓ Savoir organiser le scrutin, le dépouillement
- ✓ Attribuer les sièges et calculer la représentativité syndicale

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Formation alternant apports réglementaires, éléments techniques et cas pratiques

PRÉREQUIS

- ✓ Aucun

PUBLIC

- ✓ Toute personne en charge de l'organisation des élections professionnelles, DRH, RRH

PLAN DE FORMATION

Déterminer les conditions de mise en place du CSE

- ✓ Délimiter le cadre de mise en place du CSE
- ✓ Calculer l'effectif
- ✓ Fixer le nombre de sièges à pourvoir
- ✓ Fixer le nombre de collègues

Prendre l'initiative des élections

- ✓ Organiser les élections tous les 4 ans
- ✓ Informer le personnel et les organisations syndicales

Négocier et conclure un protocole d'accord préélectoral

- ✓ Identifier les parties à la négociation
- ✓ Rédiger et signer le protocole, faire face à une absence de protocole préélectoral
- ✓ Informer les salariés

Etablir les listes électorales

- ✓ Identifier les salariés détenant le droit de participer au vote
- ✓ Elaborer et publier les listes électorales

Réceptionner les candidatures

- ✓ Identifier les salariés éligibles ; procéder à l'appel aux candidatures
- ✓ Vérifier la représentation des femmes et des hommes ; dépôt et publication des listes

Organiser le premier tour des élections

- ✓ Assurer un vote au scrutin secret sous enveloppe ; organiser le vote par correspondance et le vote électronique
- ✓ Constituer le bureau de vote ; mettre à disposition des bulletins de vote et enveloppes pour le vote sur place ; prévoir la présence d'urnes et garantir l'isolement de l'électeur
- ✓ Faire signer la liste d'émargement ; dépouiller les votes ; examiner la validité des votes
- ✓ Prononcer les résultats en cas d'atteinte du quorum ; attribuer les sièges
- ✓ Etablir le procès-verbal, proclamer et publier les résultats

Organiser éventuellement un second tour

Établir éventuellement un procès-verbal de carence en l'absence de candidat

MOYENS D'ÉVALUATION

- Pendant la formation : Quizz, QCM pour valider la bonne compréhension des points abordés ;
- Après la formation : évaluation à chaud.

Pour accéder au catalogue, scannez ce QR code



4, rue d'Enghien
75010 Paris

T 01 53 34 25 25

M formation@ghs.fr

www.ghs.fr

- Remise d'un support écrit
- GHS s'engage à vous faire travailler sur des cas pratiques et répondre à des questions concrètes
- Évaluation par QCM